

faire aboutir la pétition de l'Académie de Dijon; 2° que le secrétaire écrivait à l'Académie de Dijon pour lui témoigner combien celle de Lyon approuve sa démarche et l'instruire des délibérations qu'elle a prises à ce sujet.

Dans le même sens, l'abbé Roux fut invité à faire connaître à l'Académie le discours qu'il avait prononcé peu de jours auparavant, en présence du maire et des officiers municipaux de cette ville, sur le sujet suivant : « L'origine et l'établissement des communes. » L'auteur s'est rendu au désir de ses confrères et a mérité de leur part les mêmes applaudissements qu'il avait reçus du public.

La rentrée du 16 novembre 1790 eut lieu sans incident. Mais, pendant les fêtes, plusieurs faits importants s'étaient passés dans la ville. Quelques émeutiers avaient été condamnés, le 2 octobre, comme séditeux et assassins. Le Chapitre des chanoines, comtes de Saint-Jean, avait protesté le 10 octobre, et l'archevêque Yves de Marbœuf, le 15 novembre, contre la constitution civile du clergé. La veille, le 14 novembre, l'abbé Bottin, curé de Saint-Just, s'était rallié à la Constitution, dans un discours patriotique tenu dans son église, en présence de la Municipalité. Une ordonnance municipale, datée du 22 octobre, avait défendu de porter une autre cocarde que la cocarde aux trois couleurs, telle que la portait Sa Majesté le Roi. Enfin, le 15 novembre, cinq officiers municipaux avaient démissionné et avaient été remplacés par les cinq plus anciens notables, dont Roland de la Platière. Delandine avait envoyé de Paris plusieurs volumes de son *Mémorial des Etats généraux*, et quelques exemplaires de sa motion relative à une nouvelle émission d'assignats, qui paraissait avoir bien peu de chances de sauver la France de la banqueroute. Le jour où on reçut son envoi, l'Académie prit la résolution de ne faire aucune